

RESTAURANT SCOLAIRE

FICHE D'INSCRIPTION AUX REPAS

Année scolaire 2024 – 2025

Nom et Prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe 2024/2025

Vous devez choisir entre les modes d'inscription proposés. Un seul mode d'inscription est possible.

1 – Inscription permanente :

L'inscription est enregistrée pour l'année scolaire.
 Aucun document ne sera transmis en cours d'année scolaire.
 Une demande de modification peut être faite lors de chaque vacances scolaires.

Jours réguliers	
Lundi	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>

2 – Inscription occasionnelle :

A compter de la rentrée 2024/2025, les inscriptions se feront PAR MAIL UNIQUEMENT à l'adresse suivante mairie@julienas.fr.

Les inscriptions devront parvenir **le mardi avant 12 heures 00** à l'adresse suivante mairie@julienas.fr.

En l'absence d'inscription, l'enfant ne pourra pas être accueilli au restaurant scolaire ou bénéficier de repas lors de sortie scolaire.

En cas de retard, une majoration de 50 % du prix du repas sera appliquée.

Inscription pour les deux premières semaines (à compléter dans le cadre du dossier d'inscription) :

SEPTEMBRE 2024

Semaine du 02 au 06			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
2	3	5	6

Semaine du 09 au 13			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
9	10	12	13